



Ce document a été approuvé par
le Conseil d'Administration de l'OPQU
le 19 janvier 2010

Contenus des formations

Master en urbanisme

Ce texte est à l'usage des évaluateurs « OPQU » des formations en urbanisme. Il traduit ce que doivent contenir les formations en urbanisme du point de vue de la pratique opérationnelle.

Préambule

DE QUELLES FORMATIONS PARLE-T-ON ?

Les formations universitaires en urbanisme dont il s'agit ici sont celles qui délivrent des diplômes à finalité professionnelle de niveau Master (bac+5). Il peut s'agir :

- soit de formations intégrées (de bac +1 à bac +5),
- soit de formations complémentaires en urbanisme de niveau Master à bac+5, après la licence ou un diplôme de grande école, et qui doivent comprendre 4 semestres de formations dans le champ de l'urbanisme et l'aménagement.

Ce texte est conçu comme un système de références destiné à établir les bases de l'évaluation. Il part du principe que les évaluateurs professionnels de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes n'ont pas à se prononcer sur l'approche universitaire de la formation, qui est du ressort des professeurs d'université. Par contre, les évaluateurs professionnels doivent regarder l'approche « *professionnalisante* », c'est-à-dire les enseignements en termes de contenus et de techniques que doit posséder un urbaniste en situation professionnelle.

RÔLE ET FONDEMENTS DE L'OPQU

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes a pour mission de délivrer la qualification aux urbanistes en exercice professionnel.

Pour ce faire, il s'appuie sur une définition du métier de l'urbaniste en se fondant sur les pratiques professionnelles et les attentes des donneurs d'ordre. Il attribue la qualification par la combinaison de deux séries de critères : la formation et la pratique professionnelle.

L'Office définit le métier d'urbaniste à travers deux documents :

- Le Référentiel-métier de l'urbaniste (2006).
- Le règlement intérieur de l'OPQU, et notamment son *TITRE II – Eléments de références pour la qualification d'urbaniste*, ainsi que ses *Annexes 1 et 2*.

OPQU

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901
5 rue Saint-Pantaléon - 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 27 07 34 - @: opqu@free.fr



Ce Référentiel a pour objet d'apporter un éclairage cohérent des différentes facettes de l'exercice du métier d'urbaniste tant en termes de domaines d'activité, que de compétences, de savoirs et de pratiques.

Pour l'OPQU, l'évaluation des formations en urbanisme s'appuie sur les mêmes bases et sur les pratiques professionnelles. Ainsi, lorsque l'OPQU évalue une formation en urbanisme, il vérifie si l'enseignement reçu par l'étudiant lui permet, en situation professionnelle, d'assumer correctement les missions et fonctions d'un urbaniste telles qu'elles sont attendues par un maître d'ouvrage ou un employeur¹.

LA NÉCESSAIRE PLURIDISCIPLINARITÉ DE L'URBANISTE :

Les urbanistes assument des fonctions diverses selon les postes qu'ils occupent. L'urbaniste est attendu par les donneurs d'ordre et les employeurs comme un professionnel capable de faire la synthèse entre des champs disciplinaires variés et des techniques diversifiées ; ce qui justifie qu'on attende de lui des compétences avec un degré plus ou moins grand de pluridisciplinarité.

Si la grille d'évaluation qu'on lira ci-dessous traduit cette attente de pluridisciplinarité, il est évident qu'aucun urbaniste ne mettra jamais en œuvre TOUTES ces connaissances ou TOUTES ces compétences. De plus, son parcours professionnel l'amènera forcément à se spécialiser dans certains champs disciplinaires au détriment d'autres.

L'éventail disciplinaire de cette grille d'évaluation signifie que la formation d'un urbaniste doit lui permettre d'acquérir *un minimum de bases* dans ces domaines, et ceci par des voies diverses : cours magistraux, travaux dirigés, ateliers...

1 Rappelons notamment l'article II.4 du règlement intérieur précité : *"Dans sa pratique professionnelle, l'urbaniste développe une vision spatiale, pluridisciplinaire et contextualisée du sujet qu'il traite.*

Ainsi, les problématiques abordées par un urbaniste dans les sujets qu'il traite doivent s'ancrer dans les dimensions physiques et spatiales du territoire considéré, qu'elles contribuent à organiser. Elles doivent également articuler les domaines économique, social, environnemental et culturel afin d'intégrer une vision transversale et pluridisciplinaire des mécanismes urbains ; Elles doivent ainsi intégrer les objectifs du développement durable. Lorsque la situation le commande, les préoccupations spatiales doivent aller jusqu'à des propositions en matière de composition urbaine et spatiale.

Lorsqu'il aborde un sujet, l'urbaniste doit révéler les problématiques qui concernent les espaces considérés en intégrant, autant que faire se peut, une vision pluridisciplinaire telle qu'indiquée ci-dessus. De la même manière, il intègre dans son approche les différentes échelles territoriales impliquées.

L'urbaniste doit prendre en compte, et faire prendre en compte par le maître d'ouvrage, une vision prospective de l'espace. Il intègre la durée en envisageant les évolutions probables ou possibles sur le long terme de l'espace considéré.

L'urbaniste doit tenir compte des logiques et du jeu des différents acteurs qui interagissent dans les processus urbains et territoriaux.

Selon les enjeux, l'urbaniste est amené à enrichir la commande originelle pour introduire la vision transversale, pluridisciplinaire et temporelle."



LES GRANDS PRINCIPES QUE DOIT RESPECTER UNE FORMATION PROFESSIONNELLE EN URBANISME

■ Afin d'atteindre les objectifs de pluridisciplinarité, les formations professionnelles en urbanisme doivent s'appuyer sur les trois champs disciplinaires ci-dessous :

- les matières relevant **des sciences humaines et sociales** ;
- les matières relevant **des techniques du génie urbain et des sciences de l'environnement** ;
- les matières liées **à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet**.

Toute formation devra veiller à respecter **une répartition égale en termes d'horaires entre ces trois champs disciplinaires**.

■ Pour les formations complémentaires en urbanisme de **niveau Master** (c'est-à-dire sur deux ans à bac + 5) **l'enseignement devrait couvrir au moins 50% de ces champs disciplinaires**, que ce soit sous forme d'initiation, de cours d'approfondissement ou encore en travaux pratiques.

■ Pour les **formations dites « intégrées »** (c'est-à-dire commençant avant le Master), **l'enseignement devrait couvrir significativement l'ensemble de ces champs**.

■ Les formations en urbanisme doivent avoir **une finalité professionnelle** clairement avérée.

■ **Les formations en urbanisme de niveau Master** doivent se dérouler sur **deux années complètes consacrées à l'urbanisme, soit 120 ECTS²**.

² ECTS : *European Credit Transfer System*



Grille d'évaluation de l'OPQU

A. LES BASES PLURIDISCIPLINAIRES DE LA FORMATION D'URBANISTE

*Un professionnel urbaniste n'a pas besoin d'être un spécialiste de toutes les matières énoncées ci-dessous. Mais il doit avoir **des bases minima** sur ces matières car il doit être en mesure de dialoguer et de négocier avec les spécialistes de ces domaines, que ce soit dans le cadre de la passation d'une commande, d'un travail pluridisciplinaire avec d'autres professionnels ou d'autres équipes, de la coordination ou de la supervision d'études ou de prestations. Ces différentes matières sont la garantie de la nécessaire pluridisciplinarité des urbanistes professionnels.*

- *L'évaluation ne s'attachera pas forcément à vérifier qu'il existe un enseignement sur toutes ces matières, mais qu'une proportion significative de ces thèmes est présente dans l'enseignement. Elle doit aussi vérifier que la formation se répartit de façon équilibrée selon les trois grandes composantes énoncées ci-dessus (Cf. « Les grands principes que doit respecter une formation professionnelle en urbanisme », page 2)*
- *La liste ci-dessous ne doit pas être comprise comme un programme de cours, mais comme l'égrainage d'un certain nombre de thèmes pour lesquels il est nécessaire qu'un urbaniste opérationnel possède des bases minima.*
- *L'évaluateur l'utilisera **avec discernement**. Chaque université possède forcément une dominante dans la répartition de ses enseignements. L'enjeu sera d'utiliser cette grille pour vérifier que l'éventail est bien couvert selon les trois grandes composantes (matières des sciences humaines et sociales ; matières des techniques du génie urbain et des sciences de l'environnement ; matières liées à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet).*
- *Enfin, l'évaluateur doit aussi vérifier que les formations dispensées ont une finalité opérationnelle. À cette fin, des commentaires fléchés [↔] sous les rubriques permettent d'expliquer pourquoi un urbaniste professionnel doit acquérir tel ou tel type de connaissance.*

Le présent chapitre sur les bases pluridisciplinaires s'organise, dans ses points 1 à 4, selon les mêmes catégories que celles choisies par l'APERAU³.

³ APERAU : Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme



1. LES BASES SUR LES CONNAISSANCES APPLIQUÉES À L'URBANISME ET À L'AMÉNAGEMENT ET ISSUES D'AUTRES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

[Ce sont les connaissances issues des disciplines scientifiques classiques que l'on va utiliser dans l'urbanisme, mais qui appartiennent aux autres champs de la connaissance]

■ **Les sciences humaines et sociales**

– **Histoire des villes** : Histoire sociale, économique, politique, morphologique des villes occidentales et européennes, de l'antiquité jusqu'aux phénomènes de métropolisation contemporains. Comparaisons internationales.

– **Histoire de l'urbanisme** : Histoire des doctrines et des théories de l'urbanisme depuis l'Antiquité. Éclairage renforcé depuis le XVIII^e siècle et la Révolution industrielle. Conséquences et enseignements sur l'urbanisme et les pratiques contemporaines.

– **Géographie** : Notions de territoires, les échelles de territoire. Armatures urbaines et comparaisons internationales. Réseaux de villes. Approche de la géographie économique, sociale, physique, environnementale. Éléments de base de la démographie appliquée aux territoires.

↪ Faire de l'histoire et de la géographie urbaine permet de relativiser le présent et d'inscrire la vision de l'urbanisme dans les mécanismes humains, sociétaux et économiques. Cela permet aussi à l'urbaniste de s'extraire des visions trop conjoncturelles pour resituer les phénomènes dans le temps long.

– **Sociologie urbaine** : Les grands courants de la sociologie. Notions d'ethnologie ou d'anthropologie urbaine. Éléments sur les modes de vie urbains, les modes de sociabilité, la consommation... Les mutations sociales et culturelles. La stratification sociale, les phénomènes de pauvreté et leur territorialisation.

↪ La sociologie doit permettre à un urbaniste de connaître les mécanismes sociétaux. Elle doit lui permettre de se mettre à distance des raisonnements fonctionnalistes simplistes qui concluent qu'une situation donnée induit des comportements. Elle doit rappeler à l'urbaniste que l'homme agit toujours selon le principe de la liberté.

– **Sociologie des organisations** : Approche de la théorie de la sociologie des organisations, jeu des acteurs privés et publics, logiques et stratégie des groupes sociaux et socioprofessionnels, résistances au changement et changement social. Transformation des modes d'actions collectives, gouvernance...

– **Organisations et Institutions territoriales** : Responsabilités et compétences des collectivités territoriales, Décentralisation, gouvernance... Bases sur les ressources, la fiscalité et le budget des collectivités locales. Au-delà du droit, les pratiques d'urbanisme de négociation, l'urbanisme partenarial... Approche comparée avec les autres pays européens, rapport entre les systèmes politico-administratifs et les systèmes de planification et de projets d'urbanisme. Décentralisation par blocs de compétence ou décentralisation de compétences partagées. Regard sur les politiques de la Communauté européenne d'aménagement du territoire.

↪ Un urbaniste doit connaître et comprendre les jeux des différents acteurs institutionnels. Il doit savoir dépasser la lecture juridique des institutions pour savoir décrypter la sociologie politico-administrative qui s'instaure réellement dans les faits. Ces connaissances doivent aussi lui permettre de repérer les jeux des acteurs institutionnels, et au-delà des acteurs socio-économiques, et de se situer par rapport à ceux-ci

OPQU

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901
5 rue Saint-Pantaléon - 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 27 07 34 - @: opqu@free.fr



– **Economie** : Notions sur les mécanismes généraux de l'économie, rapports entre entreprises et territoires, facteurs de localisation, économie commerciale, stratégies des acteurs économiques et besoins des entreprises par rapport aux territoires, mécanismes de métropolisation et compétitivité.

Un urbaniste doit être en mesure de comprendre les mécanismes économiques, vecteurs du développement urbain. Il doit être en mesure de situer les opérations d'urbanisme dans les processus plus larges du développement.

■ **Les techniques du génie urbain et des sciences de l'environnement**

– **Sciences de l'eau** : Notions sur le cycle de l'eau, les réserves en eau au niveau de la planète (mers et océans, cours d'eau et lacs, glaciers et neiges, nappes souterraines), les flux entre les réserves (précipitations, ruissellement, évaporation, évapotranspiration, infiltration...), les perturbations du cycle (perturbations du ruissellement, diminution du volume des nappes, détournement des cours d'eau, et rétention, consommation excessive, pollutions et eutrophisation, inondation et désertification...).

– **Climatologie** : Notions de base sur la climatologie et les interactions entre les activités humaines et le climat (pollutions atmosphériques, émissions de gaz à effet de serre, rejet de CO₂, perturbations de la couche d'ozone, réchauffement climatique...). Influences réciproques du climat et de la forme urbaine : problématique de la thermique urbaine, effet Venturi, rôle des espaces verts dans le climat urbain, etc.

– **Connaissance des sols** : Typologie des sols, pédologie, zones à risques naturels : glissements de terrains, sismicité, avalanches... Mécanismes d'inondation, pollution des sols...

Un urbaniste n'a pas besoin d'une culture technique approfondie dans ces trois domaines. Il doit simplement avoir des bases suffisantes afin que sa démarche puisse prendre en compte ces différents facteurs, qu'il intègre les recommandations du développement durable sur ces champs techniques et qu'il soit en mesure de dialoguer avec les spécialistes de ces domaines. La question du climat urbain réclame cependant une attention particulière dans le contexte du réchauffement climatique.

2. LES BASES SUR LES CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE PROPRES AU CHAMP DE L'URBANISME ET À L'AMÉNAGEMENT

[Ce sont les connaissances et savoir-faire qui relèvent spécifiquement de l'urbanisme et qui le caractérisent]

■ **Les sciences humaines et sociales**

– **Mobilité et déplacements** : Les pratiques de mobilité, la répartition modale. Les déplacements dans leurs contextes sociologiques, économiques et culturels. Politiques publiques de déplacement et économie des transports.

Les connaissances de bases sur la mobilité et les politiques de déplacements sont fondamentales pour un urbaniste afin d'être en mesure d'intégrer dans sa démarche les attendus de ce champ disciplinaire. Il doit aussi être en mesure de dialoguer techniquement avec les spécialistes de ce domaine, très influents aujourd'hui dans les politiques



d'urbanisme. Ces connaissances prennent aujourd'hui toute leur envergure à travers les enjeux du développement durable et les problématiques de la congestion des villes.

– **Politique du logement et de la ville** La problématique du logement social et des grands ensembles. La politique de la ville, son histoire, ses spécificités, ses limites... Financements du logement social, de la rénovation urbaine. Procédures ANRU. Partenariats publics-privés. Dimensions sociales et techniques de la gestion urbaine de proximité.

↪ Composantes importantes des politiques urbaines, un urbaniste doit être en mesure de décrypter les logiques à l'œuvre et de se situer par rapport à ces processus qui impacteront forcément son travail.

– **La posture de l'urbaniste en situation professionnelle** : Éléments sur le rôle de l'urbaniste au croisement des thématiques urbaines : dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales, développement durable, données techniques, projet urbain... Posture, positionnement, situation dans le jeu des acteurs, rapport à la commande. Diversité des modes d'exercices professionnels et des fonctions exercées. Posture professionnelle : urbaniste concepteur, médiateur ou animateur de transactions ?

↪ L'urbaniste aujourd'hui est attendu dans des fonctions de synthèse, de médiation, voire de facilitateur au sein de jeux d'acteurs complexes, parfois contradictoires. Il ne peut plus adosser sa légitimité sur sa seule technicité. L'urbaniste doit donc être armé pour s'inscrire dans ces jeux complexes ou pour endosser des rôles parfois variables. Si ces compétences s'acquièrent pour beaucoup par la pratique, l'enseignement doit cependant lui permettre de décrypter et d'interpréter les jeux et postures complexes qu'il aura à affronter.

– **L'urbaniste hors de France** : L'urbaniste aujourd'hui ne peut envisager une pratique cantonnée à la France, ni une culture stricto française : quelle part de formation aux langues étrangères (notamment l'anglais) dans l'enseignement ? Quelle stratégie de « contacts » pour les étudiants avec les pays étrangers ?

↪ Dans un contexte de benchmarking croissant des politiques urbaines, l'urbaniste doit s'inscrire dans une logique d'échanges professionnels internationaux et plus spécialement européens. Il peut par ailleurs être amené à exercer à l'étranger dans le cadre de contrats internationaux ou dans un parcours professionnel. L'enseignement doit par conséquent préparer les futurs urbanistes dans cette logique.

■ ***Les techniques du génie urbain et des sciences de l'environnement***

– **Écologie urbaine** : Notions de base en écologie : les écosystèmes, la biodiversité, l'empreinte écologique. Corridors biologiques, zones humides... L'écologie dans les problématiques du développement durable, projet d'urbanisme et écologie. Les démarches d'évaluation environnementale.

↪ Un urbaniste doit avoir des bases solides dans un domaine qui impacte aujourd'hui fortement toute démarche qu'elle soit opérationnelle ou de planification. Il doit être en mesure d'intégrer dans son travail les recommandations de l'écologie urbaine, composante du développement durable. Ses connaissances doivent aussi lui permettre de dialoguer avec les spécialistes de ces questions afin d'intégrer dans ses productions leurs prescriptions.



■ *Les matières liées à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet*

– **Paysage** : Connaissances de base sur le paysage, du grand paysage à l'unité paysagère de proximité. Préverdissement, verdissement, trame verte. Contraintes et techniques de plantation en milieu urbain. L'art des jardins. Écologie du paysage dans les projets d'aménagements.

↪ À cheval avec les disciplines relevant des techniques du génie environnemental évoquées ci-dessus, les questions liées au paysage sont partie intégrante du métier de l'urbaniste. Par ailleurs, les contraintes techniques s'exerçant sur la vie végétale en ville sont telles que l'urbaniste doit recevoir de solides bases en ce domaine. Enfin, en sus des attentes sociales qu'elles suscitent, les approches paysagères urbaines se combinent aujourd'hui avec les prérogatives du développement durable.

– **Espace public** : Connaissances de base sur l'espace public et son histoire. Les usages, pratiques et contraintes de l'espace public. L'espace public fondement de l'armature urbaine. Les politiques des villes françaises et européennes en matière d'espace public.

↪ L'espace public véhicule aujourd'hui des enjeux fondamentaux dans toute démarche d'urbanisme. Un urbaniste doit recevoir une bonne formation générale dans ce domaine, au cœur de sa démarche professionnelle.

3. LES BASES SUR LES TECHNIQUES ET PRATIQUES DU CHAMP PROFESSIONNEL DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

[Ce sont les enseignements des techniques et pratiques relevant du champ professionnel et nécessaires pour exercer les différents métiers de l'urbanisme]

■ *Les sciences humaines et sociales*

– **Observatoires** : Notions sur les différents observatoires : habitat, foncier, mobilité, démographie... Création, analyse et exploitation.

↪ Un urbaniste doit bien connaître les différentes techniques et outils à sa disposition pour analyser les phénomènes urbains. Il doit être capable de manipuler ces données aux fins d'analyses. Il doit éventuellement être capable d'être prescripteur dans le domaine de l'observation s'il est en posture professionnelle dans une collectivité ou avec un autre donneur d'ordre.

– **Mobilité et déplacements** : Les outils de connaissance et de mesure de la mobilité : enquêtes ménages, enquêtes cordon... Élément sur les techniques des études quantitatives

↪ Un urbaniste doit être en mesure de décrypter les résultats des outils de mesure et d'analyse de la mobilité. Il doit être capable de rédiger un cahier des charges, passer une commande et assurer le suivi de telles études de mobilité.

– **Droit et outils de l'urbanisme** : Connaissance des outils de planification, fonciers et d'urbanisme opérationnel. L'enseignement doit aussi aborder l'utilisation des outils et leurs limites, les capacités d'intervention, les jeux d'acteurs autour de ces outils.

↪ Bases de l'action de l'urbaniste, l'enseignement sur ces outils ne doit pas se cantonner à une lecture réglementaire et juridique des outils, mais porter aussi sur l'usage qu'en font et la signification que leur affectent les différents acteurs de la chaîne de l'aménagement : les



collectivités territoriales, les notaires, les aménageurs et promoteurs, les propriétaires fonciers, les usagers de la ville, etc.

– **Droit de l'environnement** : Connaissance des outils issus des différentes lois sur l'environnement : l'air, le bruit, l'eau, les risques. Les différentes zones de protection : ZPPAUP, ZNIEF, etc.

↪ Un urbaniste doit en avoir une bonne connaissance de ce droit qui impacte de plus en plus les politiques d'urbanisme. L'urbaniste doit être en mesure de dialoguer avec les spécialistes de ces questions.

■ ***Les techniques du génie urbain et des sciences de l'environnement***

– **Techniques de voirie** : Connaissances de base sur le dimensionnement, les structures, les flux, les débits, les typologies de voies, l'insécurité routière. Les aménagements de sécurité et de modération de la circulation. L'aménagement des Zones 30, des Zones de rencontres, des Aires piétonnes...

↪ Un urbaniste doit être en mesure d'établir des propositions, en dialogue avec l'ingénieur de voirie sur toutes ces questions. Il doit avoir des connaissances techniques suffisantes dans ce domaine pour se placer à son niveau et négocier les aménagements de voirie.

– **Génie urbain** : Connaissances de base sur les réseaux secs et humides l'assainissement, les techniques écologiques et environnementales, etc. Les techniques alternatives de traitement des eaux : stations d'épuration biologiques naturelles, assainissement individuel ou en petites copropriétés, gestion des eaux pluviales sur place, etc.

↪ Même remarque que précédemment. L'urbaniste doit être en mesure de négocier avec les professionnels spécialisées de toutes ces techniques et notamment celles qui promeuvent le développement durable.

– **Gestion et traitement des eaux** : Connaissances de base sur les techniques des réseaux, de l'assainissement, de l'épuration...

– **Gestion des déchets** : Connaissances sur la récupération et le traitement des ordures, le tri sélectif, la récupération des déchets ultimes... Organisation et transports des déchets. Notions physico-chimiques sur les pollutions et la toxicologie.

↪ Un urbaniste doit avoir des bases sur ces deux disciplines qui impactent la planification et les projets d'urbanisme. Il doit être en mesure de dialoguer avec les spécialistes de ces questions.

– **Prévention et gestion des risques** : Connaissances de bases sur la vulnérabilité des territoires aux différentes échelles spatiales et sur les différents types de risques : naturels, technologiques, sanitaires... Les outils et procédures : Plans de prévention des risques (PPR), Plans communaux de sauvegarde (PCS), cartographie du risque...

↪ Un urbaniste doit connaître les principaux enjeux, outils et méthodes de prévention et de gestion des risques. Cette connaissance ne doit pas se borner aux outils réglementaires, mais doit aussi intégrer les questions de méthodes et d'organisation que les collectivités mettent en œuvre pour intégrer la gestion des risques et la prévention des crises dans la gestion territoriale. Et par voie de conséquence, leur impact dans les actions d'urbanisme.



– **Bruit urbain** : Notions de base sur les bruits urbains, émissions et perceptions, mesures du bruit... Législation du bruit. Techniques de protection et de lutte contre le bruit.

↪ Un urbaniste doit avoir des bases sur cette discipline qui impacte la planification et les projets d'urbanisme. Il doit être en mesure de dialoguer avec les spécialistes de ces questions et d'intégrer dans sa démarche les mesures de protection.

■ **Les matières liées à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet**

– **Les passations de marchés et la conduite de projet** : Les différents types de marchés d'études et autres formes contractuelles. La réglementation sur les marchés publics. Le management de projet et de projets complexes.

↪ Un urbaniste doit avoir des bases sur ces procédures qui encadrent toute démarche. Il doit être en mesure de rédiger un cahier des charges, de lancer une consultation ou d'y répondre. Il doit avoir les bases nécessaires - juridiques et méthodologiques - afin d'être en mesure de conduire les projets dans le champ de l'urbanisme, projets qui impliquent souvent plusieurs entités différentes et des équipes pluridisciplinaires.

– **Plans et représentations de l'espace** : Les différents modes de représentations de l'espace : plan cadastral, plan parcellaire, plan réglementaire, plan d'aménagement, plan de circulation, plan de réseaux, plan de ville, plan de transports publics, plans publicitaires, etc. Approche en termes de coupe et gabarit, nivellement, axonométrie, perspective. Techniques graphiques de la communication, techniques du dessin et du croquis dirigés vers le grand public. Maquettes simplifiées...

↪ La fonction première de l'urbaniste est d'agir sur le spatial. La connaissance des outils graphiques d'analyse de l'espace est fondamentale pour un urbaniste. Cependant, l'enseignement ne doit pas se limiter aux techniques employées par les professionnels, mais aussi développer des approches en termes de communication graphique vis-à-vis de publics non spécialistes : dessin « façon bande dessinée » pour les réunions publiques, dessins simplifiés pour la concertation, etc.

– **Le projet d'urbanisme** : Contenu et techniques de conception du projet. Hiérarchisation des espaces et armatures urbaines. Faisabilité du projet. Références urbaines mobilisées pour le projet, projet et partis-pris.

↪ L'urbaniste est le professionnel en charge de l'agencement de l'espace. C'est à lui qu'incombe la formalisation du projet, que se soit en termes de projet urbain ou de projet de territoire. Il doit recevoir une solide formation dans cette discipline afin d'être en mesure de définir les principes directeurs de l'aménagement, que ce soit à l'échelle d'un quartier ou à d'autres échelles territoriales. Cette formalisation commande une vision de synthèse qui puise ses valeurs dans des notions comme la morphologie, l'ordonnancement, l'armature que nous retrouveront dans les thèmes qui suivent.

– **Échelles et mesures** : Bases sur les différentes échelles de l'espace. Les mécanismes de psycho-perception de l'espace : proportions, dimensions, lisibilité, repérabilité... Grammaire des couleurs, sémiologie graphique. Échelle de proximité, unité de voisinage, grandes échelles, etc. Les échelles de la représentation : 1/500^e ; 1/1000^e ; 1/2000^e ; 1/25 000^e ; etc.



– **Composition urbaine** : L'ordonnancement, les bases de la composition spatiale de l'espace, l'art des tracés urbains. Notion de trames urbaines et viaires. Dessin d'un quartier ou d'un morceau de ville. Rôle de l'espace public dans la composition urbaine.

↪ L'urbaniste, quelle que soit son origine disciplinaire, doit avoir de solides bases dans ces deux domaines afin, d'une part, d'être en mesure d'organiser avec maîtrise l'espace sur lequel il agit et, d'autre part, d'être en mesure de dialoguer – en se mettant à leur niveau – avec les spécialistes de ce domaine : architectes, paysagistes, plasticiens et ingénieurs. Une part de ces techniques s'acquiert par des cours d'initiation au dessin.

– **Techniques d'aménagement de l'espace public** : Rôle et organisation de la maîtrise d'ouvrage. Analyse préalable multicritère. Conduite de projet et programmation d'espace public. Connaissances de base sur les différentes données techniques (voirie, génie urbain, déplacements, accessibilité, sécurité...) qui interfèrent dans un projet d'espace public. Méthodes de conduite de projets complexes.

↪ L'aménagement de l'espace public est redevenu une composante essentielle de la technique de l'urbanisme. Ce champ se caractérise par sa grande complexité, tant au plan des acteurs impliqués que du point de vue des usages ou de la programmation. L'urbaniste doit posséder un certain nombre de connaissances opérationnelles dans ce domaine qui vont des fonctions et de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux savoir-faire de projet.

– **Démarches de projet d'urbanisme** : Méthodes du projet : diagnostic, enjeux, scénarios, programmation... Processus de consultation–négociation au cours de l'élaboration du projet.

↪ Sur ces deux registres, l'urbaniste peut se trouver en posture professionnelle différente selon les cas : il peut être en position de pilotage, de chef de projet, de concepteur, ou encore d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Quelque soit son positionnement, il doit connaître les rouages, les méthodes à mettre en œuvre, ainsi que les questions organisationnelles autour du projet. Ceci afin, d'une part, d'assumer son rôle et, d'autre part, d'être en position de dialoguer efficacement avec les spécialistes du domaine, avec lesquels il devra forcément entrer en négociation à un moment ou un autre.

– **Économie de l'Aménagement** : La programmation et le bilan financier des zones opérationnelles. Méthodes et outils de connaissances des marchés fonciers et immobiliers. Contextualisation d'un projet ou d'une démarche d'aménagement dans l'économie locale.

↪ L'urbaniste doit avoir des connaissances suffisantes dans ce domaine afin, d'une part d'intégrer dès l'amont ces dimensions économiques dans sa démarche, et d'autre part d'être en situation de dialoguer avec les spécialistes du domaine, aménageurs, financiers, etc.



4. LES BASES SUR LES OUTILS TECHNIQUES GÉNÉRAUX

[Ce sont les outils et techniques que l'on utilise en urbanisme, mais qui ne sont pas spécifiques à l'urbanisme ; ils sont partagés avec d'autres métiers]

■ Les sciences humaines et sociales

– **Sociologie urbaine** : Les différentes techniques d'enquête. Notions sur les exploitations de données quantitatives et approches qualitatives. Méthodes d'observation et analyse des usages.

↳ Un urbaniste doit être en mesure de construire et de piloter des enquêtes sociologiques dans le champ des comportements, des attentes sociales, etc. Il doit être en mesure de rédiger un cahier des charges, passer une commande et assurer le suivi d'études sociologiques.

– **Statistiques et traitements de l'information** : Bases sur les méthodes quantitatives et qualitatives de recueil et d'analyse de l'information (données), fondements de la statistique descriptive, notions d'indicateurs.

↳ Un urbaniste n'a pas à être un statisticien, mais il doit avoir des bases minimum dans ce domaine afin d'être en mesure d'exploiter et d'interpréter les informations issues de la statistiques. Il doit aussi avoir des connaissances suffisantes pour être en mesure de dialoguer avec les fournisseurs de données, voire d'être prescripteur vis-à-vis de ceux-ci (attentes vis-à-vis des observatoires, par exemple).

– **Communication** : Bases sur les types de communication écrite : note de synthèse, rapport d'étude, communiqué administratif, officiel. Savoir écrire et communiquer vers un public non-spécialiste. Autres techniques de communication sur le projet ou les procédures et actes officiels.

– **Sciences de la médiation** : Techniques de communication, information, consultation, concertation, participation, négociation, gouvernance.

↳ S'agissant de ces deux techniques, un urbaniste aujourd'hui ne peut plus compter sur son seul savoir technique pour exercer son métier. Les maîtres d'ouvrage attendent de lui une fonction de médiation, avec les autres corps professionnels, avec les acteurs économiques de la branche de l'aménagement, avec la population ou des groupes sociaux constitués. Il doit donc maîtriser un certain nombre de techniques et avoir des connaissances dans le domaine de la médiation et de la communication qui ne peuvent s'acquérir seulement par le seul jeu de l'apprentissage « sur le tas ».

■ Les matières liées à la formalisation de l'espace et à la démarche de projet

– **Outils et techniques informatiques** : Notions de base sur l'utilisation, la prise en main de logiciels et le chainage des outils informatiques, en bureautique (traitement de texte, feuille de calcul, dessin, présentation assistée par ordinateur, base de données), en photographie et en retouches d'images, en cartographie.

↳ La maîtrise des outils informatiques va de soi dans le monde contemporain. Notons seulement qu'aujourd'hui certains outils informatiques comme Photoshop ou SketchUp offrent des possibilités d'expression graphique qui rendent accessible le travail d'organisation de l'espace et de composition spatiale pour des professionnels qui n'auraient pas été formés au dessin. Rappelons que l'urbaniste doit avoir de bonnes compétences en matière d'organisation de l'espace, du micro au macro spatial.

OPQU

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901
5 rue Saint-Pantaléon - 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 27 07 34 - @: opqu@free.fr



B. LES ATELIERS

- L'évaluation doit vérifier qu'il existe des ateliers sur **la pratique** de l'urbanisme et l'aménagement dans une logique professionnalisante, c'est-à-dire des ateliers qui permettent véritablement l'initiation aux études préalables, aux études opérationnelles, au projet d'urbanisme...
- Nombre d'heures d'atelier demandé sur la pratique de l'urbanisme et d'aménagement : 150 heures sur le cycle.
- Les conditions suivantes doivent être rassemblées :
 - travail en équipe ;
 - sur des sujets concrets, contact avec le terrain
 - développement d'une dimension spatiale.
- L'évaluation doit aussi vérifier l'implication de professionnels pour diriger les ateliers ou, à tout le moins, apportant une contribution significative à ces travaux.
- Nécessité d'une proximité avec la commande et le commanditaire
- Le rendu doit être de type professionnel.

C. LES STAGES

- Il faut qu'une part significative soit consacrée à l'enseignement technique et théorique afin d'acquérir les bases de l'urbanisme.
- Il est recommandé que les stages s'interpénètrent avec le cursus d'enseignement, afin de permettre une dialectique entre enseignements théoriques et initiation à la pratique. Regarder le type d'insertion professionnelle proposée : stage à durée déterminée, apprentissage en alternance en durée longue, etc.
- Analyser quel type de rendu est demandé au retour de stage.

D. RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS ET PLURIDISCIPLINARITÉ

- Analyser comment la diversification pluridisciplinaire s'exerce dans l'enseignement, selon les principes énoncés dans le préambule⁴.
- Analyser comment la pluridisciplinarité s'exerce en matière de recrutement des étudiants.
- Rappelons – *afin qu'une formation soit satisfaisante en urbanisme* – que l'OPQU considère que les masters doivent s'étaler au minimum sur deux ans d'enseignement *en urbanisme* (120 ECTS). De cette façon, un master en urbanisme doit être :
 - soit le prolongement d'une formation intégrée en urbanisme et commencée en licence ;
 - soit une porte d'entrée à l'urbanisme pour des formations issues d'autres disciplines, géographes, architectes, ingénieurs, etc.

⁴ Cf. page 2 et 3.



La pluridisciplinarité doit donc s'exercer à l'entrée du master, mais pas en milieu de cursus du master⁵.

– Une part des travaux d'étudiants doit être organisée en équipes, et en équipes d'origines pluridisciplinaires au niveau du master.

E. RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

– Une part significative d'enseignements doit être dispensée par des professionnels en exercice, notamment des urbanistes, afin de garantir la professionnalisation de la formation.

Tracabilité :

Ce texte a été élaboré par un groupe de travail *ad hoc* de l'OPQU, sous la direction de Jean-Claude Galléty, vice-président à la qualification.

Avec la participation de Corinne Creissels, présidente de la commission d'instruction ; Gérald Gawsewitch, administrateur ; Philippe Jouvin, vice-président ; Dominique Rist, administrateur ; Bruno Voisin, membre de la commission d'instruction – *tous urbanistes qualifiés* – et de Bernard Soubrane, délégué général de l'OPQU.

Des experts, extérieurs à l'OPQU, ont parfois été consultés sur certains points. Qu'ils soient ici remerciés.

Le groupe de travail a fonctionné de mars 2008 à novembre 2009.

⁵ Sauf équivalence de formation valant M1 en urbanisme et permettant d'accéder directement en M2 ; à analyser au cas par cas.